



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) Monsieur Blanc

Prénoms Olivier

Profession ou qualité Président de la pétanque joyeuse villefranchoise

Domicile 3, rue waldeck rousseau

31290 Villefranche de lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A la halle centrale ou place gambetta

Du 11/03/2023

au 11/03/2023

A l'occasion de (1) concours pétanque

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 12/01/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Pétanque joyeuse villefranchoise

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 11/03/2023

de

8

heures.

Au 11/03/2023

jusqu'à

23

heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 12/01/2023

